



LÉGENDE

- A : Zone à vocation agricole
- N : Zone naturelle
- N-a : Secteur de constructibilité limitée
- N-b : Secteur de constructibilité limitée à vocation d'activités
- N-e : Secteur d'intérêt écologique et/ou à risques d'inondation
- Bâtiment d'élevage
- ★ Bâtiment repéré au titre de l'article L.123.1.5-7è du Code de l'Urbanisme
- Haie repérée au titre de l'article L.123.1.5-7è du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé
- Zone inondable (PPRI en cours)

pour cette partie voir pièce n°3/a  
entré de l'habitat à Arçon

pour cette partie  
voir pièce n°3/a